

Editorial

2013 sera une année décisive dans l'élaboration du SAGE de l'Yser. Avec la finalisation des dernières études l'essentiel des réunions qui auront lieu cette année seront consacrées à la rédaction des documents du SAGE que sont le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), le Règlement, l'Evaluation Environnementale et le Programme d'actions du SAGE.

Les réunions seront nombreuses et la mobilisation de tous est vivement recommandée. La stratégie d'actions qui sera retenue dans ces documents afin d'atteindre le bon état écologique en 2027 doit être partagée par tous.

Je souhaite donc aux acteurs du SAGE, une année 2013 riche en concertation et en projets aboutis.

Jean SCHEPMAN
Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yser

Expertise complémentaire à l'inventaire des zones humides du SAGE de l'Yser :

Les zones humides constituent un patrimoine naturel déterminant pour la gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant dans l'objectif d'atteinte du bon état écologique (fixé à 2027 sur notre territoire).

Dans ce cadre, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yser a réalisé un inventaire des zones humides à la parcelle au printemps-été 2009. 440 ha de zones humides et 1600 mares ont ainsi été recensés à partir d'une méthodologie d'identification inspirée de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, en tenant compte du seul critère de la végétation hygrophile.

Ce porter à connaissance des zones humides du bassin versant de l'Yser est non exhaustif et il appartient à tout porteur de projet de s'assurer du caractère humide ou non de la parcelle considérée (art. R.214-1 du Code de l'Environnement).

Les zones humides inventoriées et qui figureront au sein des documents du SAGE (cartographie) seront opposables aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE) voire aux tiers (Règlement du SAGE).

Afin d'associer le plus en amont possible les acteurs locaux dans l'élaboration de cet inventaire, celui-ci a été soumis à une consultation des communes à l'hiver 2010.

Validé en CLE le 20 avril 2010, cette première version de l'inventaire des zones humides du SAGE n'intégrait pas l'ensemble des remarques émises par les communes. La CLE du SAGE de l'Yser a donc décidé, le 07 octobre 2010, de réaliser une expertise complémentaire à cet inventaire.

A ce stade, le bureau d'études mandaté pour la conduite de cette expertise complémentaire a finalisé le porter à connaissance des zones humides du SAGE. L'intégration de ces remarques (ajustement des contours de certaines zones humides aux stricts contours naturels) est soumise à une nouvelle consultation des communes afin de s'assurer de leur bonne intégration.

La finalisation de cet inventaire doit maintenant déboucher sur la définition des objectifs et mesures de gestion des zones humides à intégrer aux documents du SAGE (PAGD, Règlement et Programme d'actions). La définition de cette stratégie d'actions donnera un cap aux six années de mise en œuvre du SAGE. Tout l'enjeu de cette démarche est de **déterminer un équilibre entre l'objectif de préservation / restauration des zones humides et le maintien des usages.**



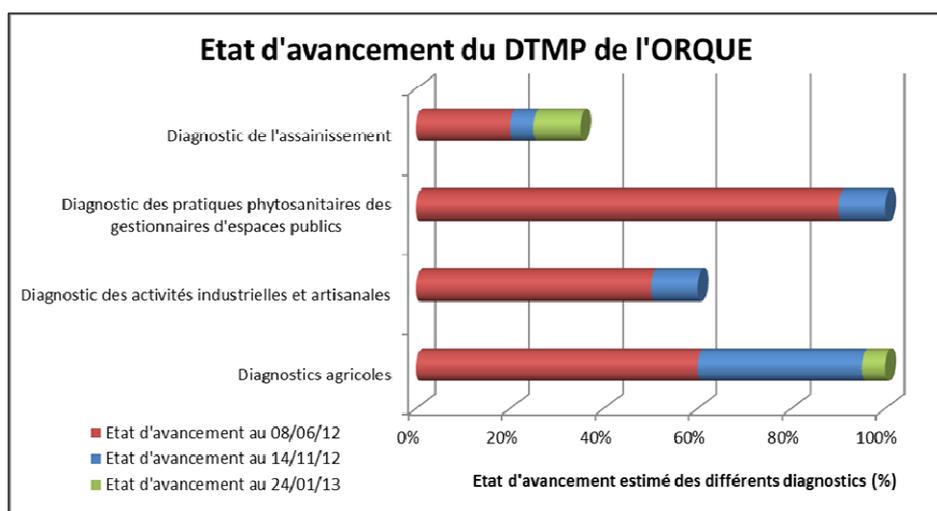
« Réalisé avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et de l'USAN »



Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) de l'Yser :

L'ORQUE est une démarche incitative visant à associer l'ensemble des acteurs d'un territoire pour l'amélioration de la qualité de la ressource en eau. Cette opération s'inscrit donc en parallèle de l'élaboration des SAGE (plus réglementaires) et constitue une opportunité, toute activité confondue, d'être un élément moteur de la dynamique de reconquête de la qualité de nos cours d'eau.

Sur le bassin versant de l'Yser, agriculteurs, gestionnaires d'espaces publics (communes, DIR, Département, SNCF), industriels et artisans ainsi que gestionnaires de l'assainissement sont sollicités afin d'identifier les pratiques à risques (DTMP, Diagnostic Territorial Multi-Pressions) et de dégager des marges de progrès reprises au sein du programme d'actions de l'ORQUE.



Le programme d'actions doit être finalisé en 2013 pour un début de mise en œuvre fixé en 2014.

Lutte contre les ruissellements en milieu urbain :

Le mot de l'Agence de l'eau Artois Picardie :

En octobre dernier, l'agence de l'eau Artois Picardie a fait adopter par le comité de bassin son X^{ème} programme d'intervention qui s'applique désormais sur la période 2013- 2018. Ce programme ambitieux d'un milliard d'euros table essentiellement sur la reconquête des milieux avec comme priorité l'atteinte des objectifs de bon état de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau. Pour plus d'information concernant les modalités de financement possibles pour vos projets, consultez le site www.eau-artois-picardie.fr



La lutte contre les ruissellements en milieu urbain est une obligation pour les collectivités territoriales en charge de la gestion des eaux de pluies (art. L1224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Cette démarche passe par une plus grande maîtrise de l'urbanisation qui peut être facilitée par l'élaboration d'un zonage pluvial. Ce zonage identifie les secteurs où :

- des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation,
- des installations doivent être mises en place pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, si nécessaire, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement.

Des démarches pilotes sont en cours d'élaboration sur le territoire. Le secrétariat technique de la CLE se tient à votre disposition pour toute demande de renseignements complémentaires.

Au fil de l'Yser

Projet pédagogique du SAGE :

12 classes de 7 écoles différentes (dont 3 n'ont encore jamais participé au projet) se sont inscrites au projet pédagogique du SAGE de l'Yser. Ce sont ainsi 292 enfants qui participeront aux animations de sensibilisation aux enjeux de l'eau proposées par les structures partenaires.

Cette année les enfants travailleront sur la construction d'une maquette du bassin versant transfrontalier de l'Yser.